

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 117** Subvention (15.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ville des Musiques du Monde ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Ville des Musiques du Monde, 4 avenue de la Division Leclerc 93300 Aubervilliers au titre de l'année 2021 ; 2021\_03247 ; Simpa 19221 ;

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**